

INSCRIPTIONS RENTRÉE SCOLAIRE 2021

- Vous habitez Blagnac et **votre enfant est né en 2018**
ou
- Vous avez emménagé à Blagnac dans le courant de l'année
et votre enfant n'est pas encore scolarisé sur la commune.

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2021
auront lieu, sur rendez-vous :

du lundi 25 janvier au samedi 13 février 2021
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h30
au Guichet Mairie - Hôtel de Ville - 1, place des Arts - 31700 Blagnac

Prise de rendez-vous obligatoire dès le 18 janvier 2021 :

- sur blagnac.fr dans la rubrique Démarches en ligne / Inscriptions
 - ou directement par téléphone au Guichet Mairie

Les parents devront se munir impérativement des pièces suivantes :

- livret de famille ;
- justificatif de domicile **de moins de 3 mois** (facture énergie, quittance de loyer, bail)
- attestation de quotient familial CAF ;
- copie d'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 pour les non allocataires CAF ;
- copie des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant ;
- jugement précisant la garde de l'enfant en cas de séparation.

Un dossier unique téléchargeable sur le site blagnac.fr ou remis sur place le jour de l'inscription sera à compléter par les parents.

IMPORTANT : Pour les enfants **nés début 2019** et les enfants **domiciliés à l'extérieur de la commune**, aucune inscription ne sera prise. Les familles doivent adresser **avant le 20 mai 2021** (commission en juin), **une demande exceptionnelle de scolarisation** par lettre motivée à
Monsieur le Maire - Hôtel de ville - 1, place des Arts -
31706 Blagnac Cedex
